



CONVOCATION

Date : 4 juin 2020

Affichée le : 4 juin 2020

Nombre de conseillers :

En exercice : 33

Présents : 32

Votants : 33

Pouvoir : 1

Absent : 0

COMPTE RENDU

Affiché le : 19 juin 2020

L'an deux mille vingt, le vendredi douze juin à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis en séance à La Scène Adamoise sous la présidence de Monsieur Sébastien PONIATOWSKI, Maire de L'Isle-Adam.

Etaient présents : Mme Julita SALBERT - M. Michel VRAY - Mme Claudine MORVAN LE BREC'H - M. Joël MOREAU - Mme Agnès TELLIER - M. Bruno DION - Mme Aurélie PROCOPPE - M. Morgan TOUBOUL - Mme Armelle CHAPALAIN - M. Jean-Dominique GILLIS - M. Alphonse PAGNON - Mme Danièle DEBOUT-LEBLANC - Mme Annie PARAGE - M. Michel GINOUX - M. Gérard BRUNEL - Mme Virginie GRANTE - M. Thierry MALHERBE - Mme Sophie ALEXANDRE-CARBON - Mme Sylvie BRIÈRE - M. François DELAIS - Mme Sophie GUILHAUME - Mme Carole BOULANGER - M. Loïc LEBALLEUR - M. Rodolphe MIET - Mme Cécile PIGNOL - Mme Nathalie GEORGE-GOURET - Mme Gaëlle DEMARS - M. Julien DOLFI - Mme Carine PELEGRIN - M. Edwin LEGRIS - Mme Claudine MULLER.

Absents représentés

M. François RAMPON Pouvoir à M. Bruno DION

Secrétaire de séance : M. Julien DOLFI

Le Conseil Municipal,

- approuve à 32 voix pour, le procès-verbal du 5 juillet 2019.

■ Informations du Maire.

Manifestations :

- 18 juin 2020 80^{ème} Anniversaire de l'Appel du 18 Juin 1940 par le Général de Gaulle.
- 21 juin 2020 Fête de la Musique (uniquement ouverture des fenêtres et jardins des particuliers).
- Fin août Cinéma en plein air à la Plage (si les conditions le permettent).

Travaux :

- Les travaux d'assainissement Rue Saint Lazare sont en cours puis requalification de la rue par le Conseil Départemental.
- Le parking de l'école Camus est en cours de finalisation avant le début d'une deuxième phase.
- Fermeture des quais de l'Oise pour la saison estivale durant les week-end et jours fériés jusqu'au 15 septembre 2020.
- La circulation est en sens unique place du Pâtis pendant l'ouverture des terrasses des restaurants.
- La mise en place des portes de l'écluse du Port a été effectuée les 9 et 10 juin.
- La mise en eau de l'Ecluse se fera le 22 juillet.
- Informations diverses :
 - L'ouverture de la Plage aura lieu le 1er juillet.
 - L'ouverture partielle du musée a eu lieu le 10 juin.
 - La réouverture du cinéma aura lieu le 22 juin.

- Les animaux sont arrivés à la zone de biodiversité de la Rosière.
- La bibliothèque est ouverte depuis mi-mai.
- L'Office de tourisme est ouvert depuis début juin.
- Les activités touristiques ont repris (Rallye, chasse au trésor, visite en autonomie pour les enfants).
- Ouverture exceptionnelle des terrasses des restaurants jusqu'au 22 juin.
- Ouverture progressive des infrastructures sportives à partir du 22 juin avec les protocoles sanitaires en vigueur.

Délibération : n° 2020-06-01

Rapport n° 1 - Décisions du Maire n° 115-2019 à 125-2019 et n°1-2020 à 41-2020.

Le Conseil Municipal,

- **prend acte** des décisions n° 115-2019 à 125-2019 et n°1-2020 à 41-2020 prises par le Maire en vertu des délégations consenties par le Conseil Municipal.

Délibération : n° 2020-06-02

Rapport n° 2 – Débat d'orientation budgétaire.

Le Conseil Municipal,

- **prend acte** du débat sur les orientations budgétaires 2020 pour la Ville, le budget annexe de la Plage et le budget annexe de la Scène adamoise.

Délibération : n° 2020-06-03

Rapport n° 3 – Compte de Gestion 2019 - Ville.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 30 pour et 3 abstentions,

- **déclare que** le Compte de Gestion de la Commune dressé pour l'exercice 2019 par le Percepteur, visé et certifié par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération : n° 2020-06-04

Rapport n° 4 – Compte de Gestion 2019 - Plage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 30 pour et 3 contre,

- **déclare que** le Compte de Gestion de la Plage dressé pour l'exercice 2019 par le Percepteur, visé et certifié par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération : n° 2020-06-05

Rapport n° 5 – Compte de Gestion 2019 – Scène adamoise.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 30 pour et 3 contre,

- **déclare que** le Compte de Gestion de la Scène adamoise dressé pour l'exercice 2019 par le Percepteur, visé et certifié par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération : n° 2020-06-06

Rapport n° 6 – Compte administratif – Ville.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 29 voix pour et 3 contre,

- **adopte** le Compte Administratif de la VILLE 2019 tel qu'il est constaté un résultat déficitaire en section d'investissement de 988 276.15 € et un résultat excédentaire en section de fonctionnement de 5 176 880.96 €.
Le résultat global de clôture du compte administratif 2019 se solde par un excédent de 4 188 604.81 €.
Le résultat net de l'exercice 2019 de la VILLE, intégrant au résultat global de clôture le solde des Restes à Réaliser (RAR), s'élève à la somme de **1 315 238.30 €.**
- **constate** la conformité des résultats du compte administratif avec ceux du compte de gestion établi par le receveur municipal.

Délibération : n° 2020-06-07

Rapport n° 7 – Compte administratif – Plage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 29 voix pour et 3 contre,

- **adopte** le Compte Administratif de la Plage 2019 tel qu'il est constaté un résultat déficitaire en section d'investissement de 62 607.00 € et un résultat excédentaire en section de fonctionnement de 467 633.12 €.
Le résultat global de clôture du compte administratif 2019 se solde par un excédent de 405 026.12 €.
Le résultat net de l'exercice 2019 de la Plage, intégrant au résultat global de clôture le solde des Restes à Réaliser (RAR), s'élève à la somme de **77 105,57 €.**
- **constate** la conformité des résultats du compte administratif avec ceux du compte de gestion établi par le receveur municipal.

Délibération : n° 2020-06-08

Rapport n° 8 – Compte administratif – Scène adamoise.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 29 voix pour et 3 contre,

- **adopte** le Compte Administratif de la Scène Adamoise 2019 tel qu'il est constaté un résultat nul en section d'investissement de 0.00 € et un résultat excédentaire en section de fonctionnement de 52 563.90 €.
Le résultat global de clôture du compte administratif 2019 se solde par un excédent de 52 563.90 €.
- **constate** la conformité des résultats du compte administratif avec ceux du compte de gestion établi par le receveur municipal.

Délibération : n° 2020-06-09

Rapport n° 9 – Affectation des résultats 2019 au budget 2020 - Ville.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 30 voix pour et 3 contre,

- **approuve** l'affectation d'une partie du résultat de la section de fonctionnement 2019 pour un montant de **3 861 642,66 €** à l'article 1068 du budget 2020 de la ville, le solde de 1 315 238,30 € est affecté à la section de fonctionnement à l'article 002 du budget 2020.

Délibération : n° 2020-06-10

Rapport n° 10 – Affectation des résultats 2019 au budget 2020 - Plage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 30 voix pour et 3 contre,

- **approuve** l'affectation d'une partie du résultat de la section de fonctionnement 2019 pour un montant de **390 527.55 €** à l'article 1068 du budget 2020 de la Plage, le solde de **77 105.57 €** est affecté à la section de fonctionnement à l'article 002 du budget 2020.

Délibération : n° 2020-06-11

Rapport n° 11 – Budget primitif 2020 - Ville.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 30 voix pour et 3 contre,

- **approuve** le budget primitif 2020 de la Ville :
Celui-ci s'élève à la somme de 32 730 523,45 euros, tant en dépenses qu'en recettes, répartie comme suit :

Section d'Investissement :

Dépenses et Recettes = 12 851 034,15 €

Section de Fonctionnement :

Dépenses et Recettes = 19 879 489,30 €

Délibération : n° 2020-06-12

Rapport n° 12 – Budget primitif 2020 - Plage.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 30 voix pour et 3 contre,

- **approuve** le budget primitif 2020 de la Ville :
Celui-ci s'élève à la somme de 1 078 083,12 euros, tant en dépenses qu'en recettes, répartie comme suit :

Section d'Investissement :

Dépenses et Recettes = 538 377,55 €

Section de Fonctionnement :

Dépenses et Recettes = 539 705,57 €

Délibération : n° 2020-06-13

Rapport n° 13 – Budget primitif 2020 – Scène adamoise.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 30 voix pour et 3 contre,

- **approuve** le budget primitif 2020 de la Ville :
Celui-ci s'élève à la somme de 368 913,90 euros, tant en dépenses qu'en recettes, répartie comme suit :

Section d'Investissement :

Dépenses et Recettes = 66 350,00 €

Section de Fonctionnement :

Dépenses et Recettes = 302 563,90 €

Délibération : n° 2020-06-14

Rapport n° 14 – Vote des taux d'imposition 2020 des contributions directes locales.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 30 voix pour et 3 abstentions,

- **approuve** les taux, ainsi qu'il suit :

Le produit fiscal attendu est de 5 312 916 € pour ces 3 taxes

Libellés	Taux de référence communaux de 2019	Taux de référence proposés pour 2020	Variation des taux / (n-1)
TFPB - Taxe foncière sur les propriétés bâties	18,44%	18,44%	0%
TFPNB - Taxe foncière sur les propriétés non bâties	91,38%	91,38%	0%
CFE - Contribution Foncière des Entreprises	27,94%	27,94%	0%

Pour information le produit attendu au titre de la TH est de 6 528 501€

Délibération : n° 2020-06-15

Rapport n° 15 – Propositions nouveaux tarifs.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 30 pour et 3 abstentions,

- **approuve** les tarifs ci-annexés.

Délibération : n° 2020-06-16

Rapport n° 16 – Modifications des tarifs service enfance.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 30 pour et 3 abstentions,

- **approuve** les tarifs ci-annexés.
- **dit** que ces applications entreront en vigueur à la date de la rentrée scolaire 2020-2021.

Délibération : n° 2020-06-17

Rapport n° 17 – Subventions municipales 2020.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 30 pour et 3 abstentions,

- **fixe** le montant de la subvention :
 - . au CCAS pour : 240 000 €
 - . à la Plage pour : 200 000 €
 - . à la Scène adamoise pour 200 000 €
 - . à la Caisse des Ecoles pour : 3 000 €

Délibération : n° 2020-06-18

Rapport n° 18 – Demandes de subventions exceptionnelles.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 29 pour et 4 abstentions,

- **accepte** le versement d'une subvention complémentaire de 700€ à l'association de pêche, 1000€ à l'association de Waterpolo, 400 € à l'association Club Arc-en-ciel et 3500 € à l'Amicale des commerçants de L'Isle-Adam.

Délibération : n° 2020-06-19

Rapport n° 19 – Tarif d'accueil en structure Petite enfance des enfants placés par l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE).

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **approuve** les tarifs pour l'année 2020 pour les enfants placés par l'ASE.

Délibération : n° 2020-06-20

Rapport n° 20 – Convention entre le représentant de l'Etat et la commune de L'Isle-Adam pour la transmission électronique des actes au représentant de l'Etat.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **décide** de procéder à la télétransmission des actes réglementaires et des actes budgétaires soumis au contrôle de légalité,
- **décide** par conséquent de conclure une convention de mise en œuvre de la télétransmission avec la Préfecture du Val d'Oise, représentant l'État, à cet effet
- **décide** par conséquent de choisir le dispositif IXBUS et de conclure à cet effet une convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes au contrôle de légalité via les applications ACTES et TOTEM.

Délibération : n° 2020-06-21

Rapport n° 21 – Convention relative à la participation financière de la commune de L'Isle-Adam pour les travaux réalisés par le SIPIA sur le réseau d'eaux pluviales de la rue Saint Lazare dans le 607^{ème} opération d'assainissement.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **autorise** Monsieur le Maire à conclure une convention se rapportant à la 607^{ème} opération de travaux pilotée par le SIPIA.

Délibération : n° 2020-06-22

Rapport n° 22 – Groupement de commandes relatif au marché d'assurances Ville et CCAS.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **accepte** la constitution d'un groupement de commandes entre la ville de L'Isle Adam et le CCAS de l'Isle-Adam en vue de la passation du marché public de prestations de services d'assurances.
- **désigne** la commission de d'appel d'offres du coordonnateur comme commission d'appel d'offres du groupement.
- **autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention constitutive de ce groupement de commandes.

Délibération : n° 2020-06-23

Rapport n° 23 – Demandes de subventions pour le musée d'art et d'histoire Louis Senlecc – Fonctionnement / Investissement 2020.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **autorise** Monsieur le Maire ou son représentant de solliciter les subventions correspondantes auprès Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) Ile-de-France, de la Région Ile-de-France et du Conseil départemental du Val d'Oise.

Délibération : n° 2020-06-24

Rapport n° 24 – Demandes de subvention au Conseil départemental du Val d'Oise pour la bibliothèque municipale Georges Duhamel.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **autorise** Monsieur le Maire ou son représentant de solliciter les subventions correspondantes auprès du Conseil départemental du Val d'Oise.

Délibération : n° 2020-06-25

Rapport n° 25 – Désignation du représentant du Maire à la Fondation Chantepie-Mancier.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 30 voix pour et 3 abstentions,

- **désigne** Monsieur Michel VRAY comme le représentant du Maire au sein de la Fondation Chantepie-Mancier.

Délibération : n° 2020-06-26

Rapport n° 26 – Acquisition d'un appartement sis 50 grande rue à L'Isle-Adam.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 30 voix pour et 3 abstentions,

- **approuve** l'acquisition par la ville de cet appartement avec cave au prix de quatre-vingt-un milles euros.
- **autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la conclusion de la transaction correspondante.
- **charge** notre notaire de rédiger tous les actes à venir.

Délibération : n° 2020-06-27

Rapport n° 27 – Accord de principe – Garantie d'emprunt Ecole Notre-Dame.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 30 voix pour et 3 abstentions,

- **accorde** la garantie d'emprunt de la Ville pour le prêt de l'école Notre-Dame en perspective de la réalisation de travaux de réhabilitation et de création de salles de classe supplémentaires
- **autorise** le maire ou son représentant à signer les documents correspondants

Délibération : n° 2020-06-28

Rapport n° 28 – Désignation des membres du Comité Technique (CT). Annule et remplace la délibération n°2020-05-07.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 30 voix pour et 3 contre,

- **nomme** en qualité de représentants des élus : Michel VRAY, Julita SALBERT, Bruno DION et en qualité de représentants des élus suppléants : Thierry MALHERBE, Rodolphe MIET, Annie PARAGE.

Délibération : n° 2020-06-29

Rapport n° 29 – Désignation des membres du Comité Hygiène Sécurité et Conditions de Travail (CHSCT). Annule et remplace la délibération n°2020-05-08.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 30 voix pour et 3 contre,

- **nomme** en qualité de représentants des élus : Michel VRAY, Julita SALBERT, Bruno DION et en qualité de représentants des élus suppléants : Thierry MALHERBE, Rodolphe MIET, Annie PARAGE.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 00.



Le Maire de L'Isle-Adam,

Sébastien Poniatowski

Sébastien PONIATOWSKI